

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 12 octobre 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 178 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - Martin CARVALHO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Sylvaine DI CARO - Alexandre DORIOLE - Monique FARKAS - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Claude HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Nathalie LEFEBVRE - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Hervé MENCHON - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAINÉ - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Sophie ARRIGHI représentée par Frédéric GUELLE - Nicolas BAZZUCCHI représenté par Jean-Pierre GIORGI - Mireille BENEDETTI représentée par Didier KHELFA - Moussa BENKACI représenté par Jean-Christophe GRUVEL - Julien BERTEI représenté par Romain BRUMENT - Corinne BIRGIN représentée par Camélia MAKHLOUFI - Linda BOUCHICHA représentée par

Nathalie LEFEBVRE - Jean-Louis CANAL représenté par Georges CRISTIANI - René-Francis CARPENTIER représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Eric CASADO représenté par François BERNARDINI - Mathilde CHABOCHE représentée par Hervé MENCHON - Philippe CHARRIN représenté par Daniel GAGNON - Robert DAGORNE représenté par Régis MARTIN - Christian DELAVET représenté par Vincent DESVIGNES - Cédric DUDIEUZERE représenté par Eléonore BEZ - Audrey GARINO représentée par Christian PELLICANI - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par André BERTERO - Jean-Pascal GOURNES représenté par Vincent LANGUILLE - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Sophie JOISSAINS représentée par Sylvaine DI CARO - Philippe LEANDRI représenté par Olivier FREGEAC - Pierre LEMERY représenté par Dona RICHARD - Stéphane PAOLI représenté par Francis TAULAN - Patrick PAPPALARDO représenté par Guy TEISSIER - Didier PARAKIAN représenté par Vincent GOYET - Benoît PAYAN représenté par Anthony KREHMEIER - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Patrick PIN représenté par Yves MESNARD - Véronique PRADEL représentée par Grégory PANAGOUDIS - René RAIMONDI représenté par Frédéric VIGOUROUX - Bernard RAMOND représenté par Guy BARRET - Alain ROUSSET représenté par Danielle MENET - Isabelle ROVARINO représentée par Daniel AMAR - Michèle RUBIROLA représentée par Sophie CAMARD - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gérard FRAU - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Jean-Pierre SERRUS représenté par Christian AMIRATY - Etienne TABBAGH représenté par Anne MEILHAC - Anne VIAL représentée par Perrine PRIGENT - Yves WIGT représenté par Jean-François CORNO - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Stéphanie FERNANDEZ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Michel AMIEL - Nadia BOULAINSEUR - Gérard BRAMOULLE - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Éric LE DISSES - Stéphane LE RUDULIER - Gisèle LELOUIS - Jean-Marie LEONARDIS - Bernard MARANDAT - Eric MERY - Férouz MOKHTARI - Frank OHANESSIAN - Claude PICCIRILLO - Pauline ROSSELL - Lionel ROYER-PERREAUT - Jean-Yves SAYAG - Monique SLISSA - Catherine VESTIEU.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Aicha SIF représentée à 14h24 par Jean-Marc SIGNES - Jean-Marc COPPOLA représenté à 14h45 par Pierre HUGUET - Lisette NARDUCCI représentée à 15h15 par Joël CANICAVE - Marcel TOUATI représenté à 15h14 par Nathalie TESSIER - Gérard AZIBI représenté à 15h30 par Laure ROVERA - Richard MALLIE représenté à 15h43 par Amapola VENTRON - Martine CESARI représentée à 16h12 par Romain BUCHAUD - Julie ARIAS représentée à 16h14 par Yannick GUERIN - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA représentée à 16h15 par Olivier GUIROU - Nicole JOULIA représentée à 16h40 par Claudie MORA.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Isabelle SAVON à 14h30 - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES à 15h05 - Anne MEILHAC à 15h35 - Françoise TERME à 15h51 - Vincent KORNPROBST à 15h56 - Perrine PRIGENT à 15h56 - Henri PONS à 16h08 - Gérard GAZAY à 16h08 - Sébastien JIBRAYEL à 16h10 - Marie BATOUX à 16h10 - Gérard FRAU à 16h13 - Nathalie LEFEBVRE à 16h13 - Lyece CHOULAK à 16h14 - Nassera BENMARNIA à 16h14 - Roger GUICHARD à 16h15 - Laurent BELSOLA à 16h15 - David GALTIER à 16h18 - Georges ROSSO à 16h25 - Didier REAULT à 16h30 - Jacky GERARD à 16h30 - Eric GARCIN à 16h39 - Samia GHALI à 16h40 - Cédric JOUVE à 16h41 - Doudja BOUKRINE à 16h50 - Jean-Marc SIGNES à 16h51.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-011-14785/23/CM

■ Approbation du bilan de concertation publique du Nouveau Réseau de Bus - Marseille, Allauch, Plan-De-Cuques, Septèmes-Les-Vallons 67612

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence a engagé dès 2021 une réflexion de fond pour la refonte complète du réseau de bus couvrant le périmètre historique du « réseau RTM » qui comprend les Communes de Marseille, Allauch, Plan-de-Cuques, et Septèmes-les-Vallons. Ce projet est identifié au plan d'action du plan de mobilité métropolitain approuvé en décembre 2021 au titre du levier « Un système de Transport Collectif performant » adossé à un objectif d'augmentation de plus 50% d'utilisation des réseaux de transports urbains. S'agissant d'une destination qui concentre une part très importante des métropolitains, mais aussi des touristes et visiteurs, ce projet constitue une action phare pour accélérer la mutation de la mobilité sur ce territoire.

Le réseau urbain de Marseille, Allauch, Plan-de-Cuques, et Septèmes-les-Vallons, qui date des années 50 n'a que peu évolué depuis, excepté quelques adaptations lors des mises en service des nouvelles lignes de métro puis de tramway, et ne répond plus aux exigences et besoins de déplacement actuels et futurs des métropolitains, touristes et visiteurs ainsi qu'à l'évolution des villes. Il nécessite d'être calibré pour s'adapter à cette évolution et cette demande, mais aussi pour faire face aux enjeux environnementaux à relever et en particulier à la qualité de l'air sur Marseille. En effet, il doit non seulement s'adapter aux projets de tramway et BHNS en phase études ou de réalisation, mais il doit aussi favoriser une meilleure intermodalité autour des gares ferroviaires et des gares routières connectées au Réseau Express Métropolitain en provenance des principales villes du territoire, et au-delà.

Ainsi, à l'issue d'un premier travail d'analyse, basé sur le fonctionnement du réseau actuel, sur les besoins et la demande identifiés auprès des acteurs du territoire, des parties prenantes, mais aussi après échanges auprès d'exploitants de réseau engagés dans une démarche similaire (Métropole de Lyon, Paris Ile-de-France...), un premier projet de Nouveau Réseau de Bus a été présenté aux élus, CIQ, Associations, ..., en vue d'être soumis à la concertation publique, aux fins d'enrichir celui-ci et recueillir l'expertise d'usage des habitants.

Ce projet de Nouveau Réseau s'appuie sur 7 leviers :

- Renforcer l'offre (fréquence, amplitude)
- Consolider le maillage (desserte des quartiers en développement urbain et économique)
- Améliorer la lisibilité du réseau (lignes hiérarchisées, itinéraires simplifiés)
- Augmenter la qualité de service (en agissant sur l'expérience voyageurs)
- Améliorer la performance (temps de parcours plus fiables et plus rapides)
- Favoriser l'intermodalité (connexion entre les pôles d'échanges)
- Améliorer l'image et l'attractivité du bus (réseau plus agréable, plus lisible et plus simple).

Bien que ce projet n'exige pas une concertation publique obligatoire, eu égard aux nombreux usagers concernés par un tel projet (sur les 890 000 voyages quotidiens enregistrés en 2019 sur ce périmètre, 48% sont réalisés sur le réseau de bus, devant le métro et le tramway), au souhait de proposer un réseau adapté au plus juste des besoins des habitants, il était essentiel de recueillir l'expertise d'usage des métropolitains qui l'utilisent régulièrement, et d'identifier les besoins des non usagers, afin de nourrir et enrichir le projet. Le Nouveau Réseau de Bus, ainsi que le réseau de tramway actuel et futur, doivent constituer un véritable réseau maillé, démultipliant les destinations possibles autour des Pôles d'Echange Multimodaux, dans Marseille et vers le reste du territoire.

Cette concertation publique s'est déroulée du 15 décembre 2022 au 28 février 2023, accompagnée d'un dispositif de communication, relayé par les Mairies d'arrondissement :

- Des outils de la concertation étaient mis à disposition du public :
 - Une plateforme participative.
 - Des boîtes à idées dans chaque Mairie.
 - Un questionnaire individuel en format papier ou numérique.
 - Des cahiers d'acteurs pour les entreprises, associations, CIQ...
- Des rencontres terrain ont été organisées dans les arrondissements et communes concernées par le projet : 19 stands en journée, 4 forums en soirée et 3 ateliers thématiques (sur les scolaires, les acteurs économiques et étudiants, et sur le partage de l'espace public).

Le dispositif mis en place, divers dans ses modalités, a permis de mobiliser tous les profils nécessaires, permettant de bénéficier d'une photographie globale et riche de la perception des habitants du territoire sur le projet présenté, en particulier :

- Le public traditionnel de la concertation, motivé, averti et adepte du contact direct, grâce aux 4 forums d'échanges proposés en soirée.
- Les acteurs constitués ou citoyens ayant envie de contribuer de manière argumentée et détaillée, avec éventuellement des propositions alternatives, grâce aux cahiers d'acteurs.
- Les parties prenantes, sollicitées lors du comité des partenaires et des 3 ateliers thématiques dédiés aux acteurs.
- Des personnes peu enclines à participer de manière volontaire à une démarche de concertation, grâce aux 19 stands installés sur des lieux de passage, pour aller à la rencontre du public, avec également la mise à disposition des outils de la concertation dans les « maisons du Bel âge ».
- Les habitants dans leur ensemble, et plus spécifiquement les jeunes et les actifs, grâce à la plateforme collaborative en ligne, avec la carte interactive et le questionnaire.

Bien que les contributions issues de cette concertation constituent une source d'information extrêmement utile pour l'amélioration collective du projet du Nouveau Réseau de Bus, elles ne constituent pas un sondage représentatif de la population du territoire concerné par le projet. La participation à une concertation reste une démarche volontaire et ces résultats constituent donc une photographie prise à l'instant T de la perception des seuls répondants.

L'ensemble des contributions reçues ont été consignées et analysées, avec une caractérisation et une thématization de chacune. De cette analyse, des enseignements globaux ont été tirés, à la fois quantitatifs et qualitatifs mais aussi des propositions très concrètes, en particulier sur les itinéraires des lignes.

Voici en synthèse, les éléments du bilan de la concertation, consignés dans un document ci-annexé, qui sera consultable en ligne à partir du 13 octobre 2023 jusqu'à l'été 2024. Au-delà de cette date, la version du nouveau réseau de bus ainsi que son planning de déploiement seront consultables via les différents canaux de communication et d'information de la Métropole et de la RTM, en charge de l'exploitation de ce réseau.

Sur la participation, ce sont :

- 165.000 personnes qui ont été informées individuellement,
- 17.000 habitants qui ont fait la démarche de participer, soit près de 2% de la population concernée, ce qui représente un score élevé pour une démarche de concertation volontaire : 1 500 personnes en contact direct avec l'équipe projet dans le cadre des rencontres terrain organisées (stands / forums) + 15.000 visiteurs uniques sur la plateforme participative en ligne + 101 cahiers d'acteurs rédigés, soit 2 à 10 fois plus que lors de concertations similaires sur d'autres territoires.)
- 6.850 contributions qui ont toutes été analysées : 5.294 réponses au questionnaire en ligne ou en format papier, auxquelles il faut ajouter 1.455 remarques récoltées sur les stands / forums / cahiers d'acteurs et 101 cahiers d'acteurs déposés (principalement par les CIQ),

Sur le profil des répondants :

Une concertation qui a touché majoritairement les actifs (62.5%) dans la tranche d'âge 26 à 65 ans (près de 75%).

Sur les principaux enseignements :

84% des répondants considèrent qu'il est nécessaire de réorganiser le réseau de bus, soit une bonne acceptabilité du projet. Des chiffres qui valident la nécessité d'agir.

Sur les thématiques abordées :

Le sujet de la performance du réseau arrive en priorité avec un enjeu de rapidité et de ponctualité (1^{er} et 3^{ème} levier d'attractivité).

La question de la fréquence des bus est arrivée en 2^{ème} levier d'attractivité.

Sur les bénéfices perçus du projet :

Les 2 bénéfices qui arrivent en tête sont : la possibilité de pouvoir effectuer des trajets plus directs pour 16.5% et des bus plus fréquents pour 16.3%.

Sur les contributions des répondants

- 49% des contributions portent sur les itinéraires et desserte des quartiers, et 40% sur la qualité de service (performance, amplitude, fréquence, intermodalité).

Pour rappel le projet soumis à la concertation présentait les caractéristiques suivantes :

- Une meilleure desserte en soirée avec 24 lignes qui circulent jusqu'à 1h du matin.
- Une meilleure desserte du littoral, des plages et des calanques.
- Une desserte renforcée des pôles d'emploi (Euromed, La Valentine, Technopôle de Château Gombert, Arnavant, Hôpital Nord, Hôpitaux sud,...), de tous les sites universitaires et des pôles commerciaux (la Valentine, Grand Littoral, le Merlan, Plan de Campagne...),
- Un temps d'attente toujours inférieur à 30mn sur toutes les lignes et toute l'année.
- Plus de 120 points d'arrêt supplémentaires dans des secteurs non desservis à ce jour.
- Des lignes hiérarchisées, des itinéraires plus lisibles et efficaces, plus d'intermodalité et de desserte des pôles d'échanges multimodaux et en particulier des gares ferroviaires.
- Des circuits scolaires déployés en complémentarité des lignes régulières.

La présente délibération vise à tirer le bilan et intégrer les enseignements de la concertation, préciser les orientations ainsi que le programme de travail à venir pour engager la mutation du réseau de bus de Marseille, Allauch, Plan-de-Cuques et Septèmes-les-Vallons :

Considérant, après analyse des nombreuses contributions tirées du bilan et vu le nombre de répondants, que la concertation publique a :

- Suscité un large intérêt pour ce projet au regard de la mobilisation.
- Confirmé la nécessité d'agir et d'engager une refonte du réseau de bus sur Marseille, Allauch, Plan-de-Cuques et Septèmes-les-Vallons.
- Mis en exergue des thématiques particulières et des attentes, notamment sur la rapidité, la fréquence et la ponctualité des bus.
- Permis d'identifier de nouveaux besoins, de nouvelles dessertes ainsi que des demandes d'adaptation d'itinéraires.

Qu'il convient

- De poursuivre la modernisation du réseau de bus qui dessert les Communes de Marseille, Allauch, Plan-de-Cuques, et Septèmes-les-Vallons,
- D'intégrer les enseignements de la concertation et faire évoluer le projet, sur ces bases. Il est proposé :
 - o En réponse aux fortes attentes de la population sur la fréquence et l'amplitude, de ne pas attendre janvier 2025 pour commencer à renforcer l'offre, mais d'envisager des premiers déploiements du nouveau réseau dès 2024.
 - o En réponse aux demandes de performance des bus, liés à la ponctualité et la fiabilité du service, d'engager dès 2024 un programme d'amélioration de la performance des bus avec des aménagements de voirie favorisant la vitesse commerciale des futures lignes principales du réseau (dont les BHNS).
 - o En réponse aux craintes exprimées face au changement d'habitude (30 % des répondants), il est proposé d'une part de ne pas déployer le réseau en une seule fois mais séquencer sa mise en œuvre lors des mises en service de nouvelles lignes de tramway et BHNS, soit à compter de 2025 pour les premières ; d'autre part de tenir compte de la numérotation en place et la conserver autant que faire se peut pour le déploiement du nouveau réseau.
 - o En réponse aux nombreuses contributions sur la question des itinéraires des lignes, de poursuivre les échanges avec les élus, les acteurs du territoire, dont les acteurs économiques, les CIQ et associations, afin de finaliser le projet.
 - o D'accélérer le programme de mise en accessibilité des points d'arrêts concomitamment au déploiement du nouveau réseau, pour que l'ensemble des points d'arrêt soient accessibles d'ici 2030.
 - o D'accélérer la mutation du parc de véhicules vers un parc 100% électrique à l'horizon 2030.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° MOB-001-11063/21/CM approuvant le plan de mobilité métropolitain, en date du 16 décembre 2021.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de tirer le bilan de la concertation.
- Qu'il convient de préciser les évolutions du projet suite à la concertation.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la poursuite de la modernisation du réseau de bus de Marseille, Allauch, Plan-de-Cuques, et Septèmes-les-Vallons, suivant les orientations définies ci-avant qui tiennent compte du bilan de la concertation (ci-annexé).

Article 2 :

Est approuvé le déploiement séquentiel du nouveau réseau de bus, et ce dès 2024 avec un renforcement de l'offre, et notamment le déploiement d'un réseau de soirée jusqu'à 1h du matin ; puis en cohérence avec le calendrier du BHNS B4 et des extensions de Tramway.

Article 3 :

Est approuvé l'engagement d'un programme de performance des bus, en accompagnement de la mise en œuvre du nouveau réseau. Ce programme concernera en particulier des aménagements de voiries pour les futures lignes principales du réseau, dont les Bus à Haut Niveau de Service.

Article 4 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant est autorisé à réaliser les démarches nécessaires à la poursuite de l'opération ; à solliciter des aides financières auprès de l'Union européenne, l'Etat, le Conseil Départemental des Bouches du Rhône, la Région Sud ainsi que tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS